

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, par résolution, lors de sa séance tenue le 2 septembre 2025, les ordonnances suivantes :

**ORDONNANCES RELATIVES À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS  
SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT – SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2025**

**ORDONNANCE N° 14-25-39**

1. De permettre, exceptionnellement, à l'occasion de la Programmation des événements—Saison 2025 dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites et aux horaires identifiés au tableau des événements publics – septembre à décembre 2025. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité.
2. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 mètres des appareils sonores installés sur lesdits sites
3. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les sites, les dates et les horaires des événements identifiés au tableau des événements publics – septembre à décembre 2025, le tout en vertu du *Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (RCA17-14002).

**ORDONNANCE N° 14-25-40**

1. De permettre, à l'occasion de la Programmation des événements—Saison 2025 dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension, la vente des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture, des boissons alcoolisées ou non alcoolisées et de permettre la consommation de boissons alcoolisées, sur les sites identifiés au tableau des événements publics – septembre à décembre 2025. Les boissons doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, sur ces sites exclusivement.
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon le site, la ou les dates de présentation et l'horaire des événements identifiés au tableau des événements publics – septembre à décembre 2025.
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la *Loi sur les produits alimentaires* (R.L.R.Q., chapitre P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre du sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, art. 3 et 8).

**ORDONNANCE N° 14-25-41**

1. De permettre la fermeture des rues constituant les sites pour les activités de la Programmation des événements—Saison 2025 dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension identifiés au tableau des événements publics – septembre à décembre 2025, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, art. 3, al. 8).
2. L'autorisation est valable selon les dates et heures pour les sites identifiés au tableau des événements publics – septembre à décembre 2025.

**ORDONNANCE N° 14-25-42**

1. De permettre l'affichage d'enseignes publicitaires à l'occasion d'un événement prévu sur les sites identifiés au tableau des événements publics – septembre à décembre 2025, et ce, en vertu du *Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (01-283, art. 516).
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les dates et les heures pour les sites identifiés au tableau des événements publics – septembre à décembre 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du tableau des événements publics – septembre à décembre 2025 au Bureau accès Montréal de l'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 3 septembre 2025

La secrétaire d'arrondissement,  
**Gabrielle Gauthier**

Informations Générales								Déroptions aux règlements municipaux				Mobilier urbain					Demande d'autorisation/be				Spécifications au sujet de l'activité							
No	District	Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Lieu	Mois	Date	Horaire occupation du domaine public	Horaire P-1 art. 8 (vente)	Horaire P-1 art. 3 (cons. alcool)	Horaire RCA17-14002 art. 6 (bruit)	Horaire C-4.1 (circulation)	Tables arrondissement	Tables privé	Poubelles	Bacs de recyclage	Barricades	Scène / Eq. Chauveau	Électricité	Signalisation	Fermeture de rues	Cuisson	Ordonnances à publier	Ampleur	Activités	Promoteur	PDQ	Nombre de participants	Coûts/commentaires
1	V	Piétonisation de la rue De Castelnau	Arrondissement VSP	De Castelnau de Saint-Denis à Gaspé	SEP	1 au 30	7-23h	7-23h		7-23h				20								X	ME	CO	RE	31	10 000	
2	S	Projet pilote de piste de ski de fond synthétique	Ski de fond Montréal	Parc Frédéric-Back	SEP	1 au 30	06-24h			06-24h													ME	SP	N-	30	200	
3	P	Centre de vaccination	CIUSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	SEP	1 au 30	01-24h			01-24h													ME	CO	N+	33	12000	
4	P	Ateliers d'arts créatifs	Afrique au féminin	Place de la Gare-Jean-Talon	SEP	1 au 5	9-12h	9-12h		9-12h													LO	CO	N-	33	50	
5	P	Atelier d'art et kiosque joujoutheque	CHAI	Place de la Gare-Jean-Talon	SEP	1 au 6	9-19h			9-19h													LO	CO	N-	33	100	
6	F	Sessions 67	Compagnie Forward Movements	Parc-Francois-Perrault	SEP	2-9	18-22h			18-22h													LO	CU	N-	30	200	
7	P	Rouivre	Bibliothèque Rouivre	Parc Howard	SEP	2-9-16-23-30	14h30-18h30			14h30-18h30													LO	CU	RE	33	100	
8	P	Activités en famille	Table concertation culturelle Villeray Parc-Extension	Place de la Gare-Jean-Talon	SEP	4	16-19h			16-19h													LO	CU	N-	33	50	
9	S	Piano public - Donald Dogbo et Akawui	Maison de la culture de Parc-Extension - Hors les murs	Aréna de Saint-Michel	SEP	4	13h30-23h			13h30-23h			4	4									LO	CU	RE	30	50	
10	F	Journées d'accueil	École Joseph-François-Perrault	Parc François-Perrault	SEP	4-11	8-15h			8-15h													LO	ED	N-	30	300	
11	F	Rouivre	Bibliothèque Rouivre	Parc Nicolas-Tillemont	SEP	4-11-18-25	14h30-18h30			14h30-18h30													LO	CU	RE	30	100	
12	F	Ciné-club de Saint-Michel - Flow le chat qui n'avait plus peur de l'eau	Maison de la culture de Parc-Extension - Hors les murs	Parc François-Perrault	SEP	5	18h30-23h30			18h30-23h30			4	4									LO	CU	RE	30	150	
13	F	Punch la vie	TOHU Cité des arts du Cirque	Parc François-Perrault	SEP	5	17-21h	17-21h		17-21h													LO	ED	PR	30	100	





